

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'espace

---

## Arrêté du 4 juin 2026

**complétant et modifiant l'arrêté du 21 mai 2026 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2026 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers**

**Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace et le directeur général du Centre national de gestion,**

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2026 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2026 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2026 modifiant l'arrêté du 3 avril 2026 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2026 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2026 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2026 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers,

### **Arrêtent**

#### **Article 1er**

La liste des candidates et candidats autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2026 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens figurant à l'article 1 de l'arrêté du 21 mai 2026 susvisé est complétée par le candidat suivant :

#### ***Pharmacie***

### **82 - SCIENCES BIOLOGIQUES, FONDAMENTALES ET CLINIQUES**

#### **Concours de type 1**

M. Damien LELEU

#### **Article 2**

La liste des candidates et candidats autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2026 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens figurant à l'article 1 de l'arrêté du 21 mai 2026 susvisé est modifiée comme suit :

Les lignes suivantes : «

***Médecine***

**5203 – NEPHROLOGIE**

**Concours de type 1**

Mme Aurélie FOURDINIER

***Pharmacie***

**81 - SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTE**

**Concours de type 1**

M. Yann LE BASLE

»

Sont remplacées par les lignes suivantes : «

***Médecine***

**5203 – NEPHROLOGIE**

**Concours de type 1**

Mme Ophélie FOURDINIER

***Pharmacie***

**81 - SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTE**

**Concours de type 1**

M. Yoann LE BASLE

»

**Article 3**

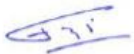
Le directeur général des ressources humaines et le directeur général du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 4 juin 2026

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du département des  
enseignants-chercheurs de santé



Feryel KARROUCHA

Le directeur général du centre national  
de gestion,

Pour le directeur général, et par  
délégation :